

RAPPEL DU REGLEMENT

1 - Une équipe se compose de 3 personnes au minimum, présentes sur le terrain au début de la rencontre. Seuls les joueuses ou joueurs figurant sur les feuilles d'engagements pourront participer au championnat. Seule dérogation : les joueurs non classés ne figurant pas sur les listes peuvent participer en remplacement.

2 - Chaque rencontre comprend 3 simples et un double. L'ordre des simples sera défini par l'ordre de classement des joueurs. L'ordre des rencontres s'effectuera dans l'ordre inverse de la feuille de match (art 127 règlement sportif dans Statut et Règlement Administratif et Sportif). Le double devra obligatoirement être disputé après les simples.

3 - Pour les clubs engageant plusieurs équipes, application du règlement du championnat par équipes de la Ligue (voir Livret Interclubs de Ligue 2010).

4 - Calcul des points par rencontre :

Victoire en simple : 1 point / victoire en double : 2 points

✓ Victoire de la rencontre : 3 pts ✓ Défaite : 1 pt

✓ Disqualification : 0 pt

✓ Forfait : moins 2 pts. Equipe forfait : amende de 38 €.

5 - Pour les clubs ayant des difficultés à former une équipe, possibilité d'effectuer une entente avec un **autre club du Puy de Dôme**. Si le 2^{ème} club a déjà une équipe engagée, ce seront les joueurs les moins bien classés qui figureront dans l'entente sans possibilité de venir renforcer l'équipe de leur club.

6 - Les divisions et les poules seront établies en fonction du poids des équipes inscrites.

7 - Le format des matchs est le A (traditionnel 3 sets à 6 jeux) **avec no-ad et super tie-break (à la place du 3ème set) pour tous les doubles disputés**

✓ **Les feuilles de matchs doivent être remplies comme indiqué dans le livret Interclubs et adressées, dans les 48 heures après la rencontre, y compris en cas de saisie informatique, au Comité de Tennis du Puy de Dôme, BP 181, 63174 AUBIERE CEDEX.**

✓ La composition des équipes pourra être consultée au secrétariat du Comité du Puy de Dôme, ainsi que sur le site web du Comité : <http://comite.fft.fr/puy-de-dome> - gestion sportive.

✓ Le jour et l'heure de la rencontre devront être fixés à l'initiative du capitaine de l'équipe qui reçoit, au plus tard le lundi précédent la date fixée au calendrier. **Le Comité devra être informé de chaque report de rencontre avec mention de l'équipe demandant le report (le report est toujours lié aux conditions climatiques).**

✓ Pour les rencontres non disputées au 30 janvier 2011, l'équipe qui reçoit à la date du calendrier sera déclarée battue par forfait. Le capitaine de l'équipe gagnante devra établir une feuille de match avec double au capitaine de l'équipe défaillante.

- Le club visité doit impérativement garantir un accueil convivial du club visiteur (café ou pot d'accueil, verre offert après chaque match et sandwich ou repas servi si la rencontre commencée à 9h se termine au-delà de 13h - Lorsque le club visité est incapable de garantir ces 3 points, il doit avertir préalablement le capitaine de l'équipe visiteuse qui s'organisera en conséquence)

La Commission des séniors plus.